



Renégociation de pret immo

Par **blandi**, le 17/10/2014 à 10:01

Bonjour,
Je souhaite renégocier le taux de mon prêt immo auprès de mon banquier mais ce dernier me propose un taux pas du tout compétitif par rapport à la concurrence et en plus veut appliquer des frais de dossier de 600€. Sachant que ces frais de dossier ne sont pas mentionnés dans mon offre de prêt, a-t-il le droit de me les appliquer ?
auprès de qui puis-je faire un recours pour demander un taux beaucoup plus bas et sans frais de dossier ?
sachant que mon banquier en profite car pour le moment je ne peux changer de banque car j'ai actuellement le statut d'intérimaire.
J'ai prévu d'écrire un courrier au directeur de l'agence et j'aimerais également écrire à son supérieur...
Merci d'avance pour votre retour.

Par **Lag0**, le 17/10/2014 à 10:06

Bonjour,
Votre "banquier" n'a aucune obligation de vous faire une proposition plus intéressante (et surtout aucun intérêt).
Pour renégocier un prêt immobilier, il faut faire marcher la concurrence, mais comme vous vous dites prisonnier de cette banque...

Par **blandi**, le 17/10/2014 à 10:09

Par contre, concernant les frais de dossier. Suis-je obligée de les payer alors qu'ils ne sont pas mentionnés sur l'offre de prêt ?

Par **Lag0**, le **17/10/2014** à **13:23**

De quelle offre de prêt parlez-vous ? Vous avez déjà obtenu une nouvelle offre de prêt de votre banque ?

Par **blandi**, le **17/10/2014** à **13:39**

oui ma banque, mon propose un nouveau taux pour un prêt immo qui ne me convient pas. De plus, Si j'accepte ce nouveau taux, ma banque me demande de payer des frais de dossiers de 600€. Or sur mon offre de prêt, il n'y a aucune mention de frais suite à une renégociation de taux du prêt.

Par **moisse**, le **19/10/2014** à **10:59**

Bonjour,
Dans la mesure où la condition "frais de dossier" est antérieure à toute signature, vous êtes avisé de ces frais et donc pouvez adhérer ou non à la proposition en toute connaissance de cause.